

CANADA

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-HYACINTHE

« En matière de faillite et d'insolvabilité »

N° : 750-11-005244-238

DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS
SÉQUESTRE DE :

D.P.S. TRANSPORT INC.

et

CARRIÈRES SAINT-VALÉRIEN INC.

Débitrices-Intimées

et

BANQUE ROYALE DU CANADA

Requérante

et

FTI CONSULTING CANADA INC.

Séquestre

**REQUÊTE POUR L'ÉMISSION D'UNE ORDONNANCE METTANT
FIN AU MANDAT DU SÉQUESTRE**

(Article 243 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*
(ci-après la « LFI »))

À L'UN DES HONORABLES JUGES OU À L'UN DES REGISTRAIRES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE, EN MATIÈRE DE FAILLITE ET D'INSOLVABILITÉ, DANS ET POUR LE DISTRICT DE SAINT-HYACINTHE, LA REQUÉRANTE BANQUE ROYALE DU CANADA EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. SOMMAIRE

1. Par la présente *Requête pour l'émission d'une ordonnance mettant fin au mandat du séquestre* (ci-après la « **Requête** »), la requérante Banque Royale du Canada (ci-après la « **Requérante** »), à titre de créancière garantie, demande à cette Cour d'ordonner la libération de FTI Consulting Canada Inc. (M. Martin Franco, CPA, CIRP, SAI, responsable désigné) (ci-après le « **Séquestre** ») à titre de séquestre aux biens des débitrices-intimées D.P.S. Transport inc. et Carrières Saint-Valérien inc. (ci-après les « **Débitrices** »), et ce pour les motifs plus amplement exposés ci-après;

II. LA SUBROGATION

2. Le 2 mai 2023, suivant la présentation d'une requête de la Requérante en ce sens (ci-après la « **Requête en nomination** »), le Séquestre est nommé à titre de séquestre aux biens des Débitrices conformément à l'article 243 LFI (ci-après les « **Ordonnances** »), le tout tel qu'il appert de copies des ordonnances rendues le 2 mai 2023 par le registraire Me Gilles Richard, *en liasse, pièce R-1*;
3. Conformément aux paragraphes 8(b) des Ordonnances, le mandat du Séquestre peut prendre fin suivant une ordonnance rendue par le tribunal en ce sens (R-1);
4. Suivant la prise de possession des biens des Débitrices par le Séquestre conformément aux Ordonnances, des discussions interviennent entre la Requérante, les Débitrices et la société Carrière St-Valérien (2023) Inc. (ci-après la « **Subrogée** », collectivement les « **Parties** »);
5. Au terme de ces discussions, une entente intervient entre les Parties (ci-après l'« **Entente** ») par laquelle la Subrogée accepte de payer à la Requérante l'entièreté des sommes dues par les Débitrices à la Requérante, en contrepartie de quoi la Subrogée sera subrogée à la Requérante dans tous les droits, titres et sûretés de la Requérante à l'égard des Débitrices, les Parties se donnant respectivement quittance finale et totale relativement à la Requête en nomination;
6. Le 1^{er} juin 2023, conformément à l'Entente, les Parties ainsi que les deux cautions des Débitrices, M. Dany Larivière et M. Jocelyn Côté, signent une *Quittance subrogatoire* (ci-après la « **Quittance subrogatoire** »), laquelle reprend l'Entente, le tout tel qu'il appert d'une copie de la *Quittance subrogatoire* signée par les Parties, par M. Dany Larivière et par M. Jocelyn Côté le 1^{er} juin 2023, communiquée *sous scellés, pièce R-2*;
7. Considérant ce qui précède, le mandat confié au Séquestre à titre de séquestre aux biens des Débitrices n'est plus nécessaire;
8. Ainsi, la Requérante est bien fondée de demander à cette Cour qu'elle émette une ordonnance mettant fin au mandat du Séquestre, conformément aux paragraphes 8(b) des Ordonnances;

9. À cet effet, il est d'ailleurs prévu à la Quittance subrogatoire que la Requérante présente la présente Requête afin de mettre fin au mandat du Séquestre à l'égard des Ordonnances (R-2);
10. Finalement, le Séquestre a préparé un rapport de fin de mandat, le tout tel qu'il appert d'une copie du rapport de fin de mandat préparé par le Séquestre, **pièce R-3**

III URGENCE

11. Il y a urgence à ce que le Séquestre soit relevé de son mandat, et ce afin d'assurer aux Débitrices une reprise des opérations de façon ordonnée, tout en assurant que celles-ci puissent prendre les mesures nécessaires avec la Subrogée quant aux emplois, aux assurances et aux autres mesures conservatoires jusqu'ici assurées par le Séquestre;
12. La présente Requête est bien fondée en faits et en droit;

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

ACCUEILLIR la présente *Requête pour l'émission d'une ordonnance mettant fin au mandat du séquestre*;

ABRÉGER, le cas échéant, tout délai de présentation relatif à la présentation de la présente *Requête pour l'émission d'une ordonnance mettant fin au mandat du séquestre*;

METTRE un terme à l'ordonnance prononcée le 2 mai 2023 nommant FTI Consulting Canada Inc. (M. Martin Franco, CPA, CIRP, SAI, responsable désigné) à titre de séquestre aux biens de la débitrices-intimée D.P.S. Transport inc.;

METTRE un terme à l'ordonnance prononcée le 2 mai 2023 nommant FTI Consulting Canada Inc. (M. Martin Franco, CPA, CIRP, SAI, responsable désigné) à titre de séquestre aux biens de la débitrices-intimée Carrières Saint-Valérien inc.;

DISPENSER la requérante Banque Royale du Canada de toute procédure de signification de la présente *Requête pour l'émission d'une ordonnance mettant fin au mandat du séquestre* autre que celles(s) déjà effectuées(s);

DISPENSER FTI Consulting Canada Inc. (M. Martin Franco, CPA, CIRP, SAI, responsable désigné) d'envoyer aux créanciers copie de l'ordonnance à être rendue;

ORDONNER que le jugement à être rendu en l'instance soit exécutoire nonobstant appel;

LE TOUT, sans frais de justice.

Montréal, le 5 juin 2023

BCF S.E.N.C.R.L.

BCF S.E.N.C.R.L.

Me Claude Paquet

claude.paquet@bcf.ca

1100, boul. René-Lévesque Ouest, 25^e étage

Montréal (Québec) H3B 5C9

Téléphone : 514-397-6907

Télécopieur : 514-397-8515

Notre Dossier : 037079.01940

Avocats de la Requérante

Banque Royale du Canada

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussignée, **Valdina Di Betta**, directrice principale, Groupe des Prêts spéciaux et services consultatifs, exerçant ma profession au sein de Banque Royale du Canada, au 1, Place Ville-Marie, 9^e étage, Aile Ouest, Montréal, province de Québec, H3C 3A9, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis la représentante dûment autorisée de Banque Royale du Canada dans la présente cause;
2. Tous les faits allégués dans la *Requête pour l'émission d'une ordonnance mettant fin au mandat du séquestre* et dans la présente déclaration sous serment sont vrais à ma connaissance personnelle.

ET J'AI SIGNÉ :



VALDINA DI BETTA

Déclaré solennellement devant moi, à
Montréal, par moyen technologique,
le 6 juin 2023.


Commissaire à l'assermentation



INVENTAIRE DES PIÈCES

(Au soutien de la *Requête pour l'émission d'une ordonnance mettant fin au mandat du séquestre*)

- PIÈCE R-1** Copies des ordonnances rendues le 2 mai 2023 par le registraire Me Gilles Richard, *en liasse*.
- PIÈCE R-2** Copie de la *Quittance subrogatoire* signée par les Parties, par M. Dany Larivière et par M. Jocelyn Côté le 1^{er} juin 2023, *sous scellés*.
- PIÈCE R-3** Copie du rapport de fin de mandat préparé par le Séquestre.

Montréal, le 5 juin 2023

BCF S.E.N.C.R.L.

BCF S.E.N.C.R.L.

Me Claude Paquet

claude.paquet@bcf.ca

1100, boul. René-Lévesque Ouest, 25^e étage

Montréal (Québec) H3B 5C9

Téléphone : 514-397-6907

Télécopieur : 514-397-8515

Notre Dossier : 37079-2030

Avocats de la Requérante

Banque Royale du Canada

AVIS DE PRÉSENTATION

Destinataires : **Me Francis C. Meagher**
Lapointe Rosenstein Marchand Melançon, s.e.n.c.r.l.
1, Place Ville-Marie, bureau 1300
Montréal (Québec) H3B 0E6
Avocat des Débitrices-Intimées

FTI CONSULTING CANADA INC.,
Monsieur Martin Franco, CPA, CIRP
2001, boulevard Robert-Bourassa, Suite 1700
Montréal (Québec) H3A 2A6
Séquestre

PRENEZ AVIS que la présente *Requête pour l'émission d'une ordonnance mettant fin au mandat du séquestre* sera présentée pour adjudication devant le registraire ou l'un des honorables Juges de la Cour supérieure, du district de Saint-Hyacinthe, siégeant en chambre commerciale, le **8 juin 2023**, au Palais de justice de Saint-Hyacinthe, situé au 3800, avenue Cusson, Saint-Hyacinthe, **par audience virtuelle, en salle 6 à 9 h 00**, ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

MONTRÉAL, le 5 juin 2023

BCF S.E.N.C.R.L.

BCF S.E.N.C.R.L.
Me Claude Paquet
claude.paquet@bcf.ca
1100, boul. René-Lévesque Ouest, 25^e étage
Montréal (Québec) H3B 5C9
Téléphone : 514-397-6907
Télécopieur : 514-397-8515
Notre Dossier : 37079-2030
Avocats de la Requérante
Banque Royale du Canada

No.: 750-11-005244-238

**COUR SUPÉRIEURE
(CHAMBRE COMMERCIALE)
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-HYACINTHE**

« EN MATIÈRE DE FAILLITE ET D'INSOLVABILITÉ »

**DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE
DE :**

D.P.S. TRANSPORT INC.

et

CARRIÈRES SAINT-VALÉRIEN INC.

Débitrices-intimées

et

BANQUE ROYALE DU CANADA

Requérante

et

FTI CONSULTING CANADA INC.

Séquestre

**REQUÊTE POUR L'ÉMISSION D'UNE
ORDONNANCE METTANT FIN AU MANDAT DU
SÉQUESTRE, DÉCLARATION SOUS-SERMENT,
INVENTAIRE DES PIÈCES, AVIS DE
PRÉSENTATION ET PIÈCES R-1 À R-3**

ORIGINAL

Me Claude Paquet
claude.paquet@bcf.ca

Notre dossier: 37079-1940



**1100, boul. René-Lévesque Ouest, 25^e étage
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA
H3B 5C9
Tel: (514) 397-6838
Fax: (514) 397-8515**

BB 7462